



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS EN DIFFICULTE

Au vu de la conjoncture difficile que subit l'agriculture depuis quelques années, certaines exploitations rencontrent des difficultés financières.

Ainsi, à la demande de la Préfète d'Eure-et-Loir, la direction départementale des territoires a mis en place depuis 2017 une **cellule d'accompagnement** des exploitations en difficulté.

Par rappel, celle-ci regroupe les techniciens des différentes organisations agricoles qui assistent et conseillent l'exploitation et qui connaissent ainsi son mode de fonctionnement et ses difficultés. Les dossiers sont en premier lieu examinés par une cellule restreinte, composée uniquement des services de l'État, la MSA, Aidagri et la Banque de France.

Cette mutualisation d'acteurs pour l'examen d'un même dossier présente l'avantage de pouvoir faire bénéficier à l'exploitant de tous les soutiens financiers existants.

C'est ainsi qu'un système de « guichet unique » a pu être mis en place au sein de cette cellule d'accompagnement afin de vous faciliter les démarches administratives.

Concrètement, si vous demandez l'étude de votre dossier par la cellule d'accompagnement compte tenu des difficultés financières que vous rencontrez, vous aurez la possibilité de solliciter au sein du même formulaire :

- une demande d'examen des exonérations ou délais de paiement dont vous pouvez bénéficier au titre de vos créances en matière de charges sociales.
- une demande d'examen de votre situation fiscale pour l'éventuel bénéfice de remises gracieuses tant sur vos impositions professionnelles que personnelles.

Le formulaire est disponible sur le site internet de la préfecture d'Eure et Loir.

Les membres de la cellule d'accompagnement sont engagés par une charte de confidentialité qui garantit la protection totale des informations fournies. Le service est totalement gratuit.

Pour contacter la cellule d'accompagnement, un numéro d'appel unique et une adresse mail ont été dédiés :

- téléphone : 02.37.20.40.99 (lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h)
- mail : ddt-accompagnement@eure-et-loir.gouv.fr